

Compte rendu de séance du Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE

Séance ordinaire du 6 Décembre 2021

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 29/11/2021.

L' an 2021 le 6 Décembre à 18 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE, légalement convoqué dans les formes et délais prévus aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) , et en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121.-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de MAROIS Isabelle, Maire.

En application de l'article L2121-18 du CGCT, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée ; la tenue de la séance est faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

Présents : Mme MAROIS Isabelle, Maire, Mmes : BOURGOIN Chantal, GALERNE Sylvie, TUPENOT Marie Astride, VANNIER Annick, VINCENOT Béatrice, MM : BEAUVALET Jean-Philippe, BOULANGER Jean-Claude, DETROIT Daniel, DUFOUR Jean-Michel, PATY Gérard

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 26/11/2021

Date d'affichage : 29/11/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret le 13/12/2021 et publication le 13/12/2021

A été nommé(e) secrétaire : VANNIER Annick

SOMMAIRE

D- 2021 023 QUALITE ADRESSAGE DES VOIES de la Commune de BOUGY LEZ NEUVILLE

D 2021 024 Renouvellement du contrat d acquisition de logiciels du 01.12.2021 au 30.11.2024

D 2021 025 DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022- RESERVE INCENDIE 60 M3

D 2021 026 Choix de l'entreprise - Travaux de PEINTURE

D 2021 027 Convention VOIRIE avec la commune de Neuville aux Bois- Salage et deneigement

D 2021 028 Demande de subvention au Conseil Départemental du Loiret - FAPO 2022

D 2021 029 Choix de l'entreprise - isolation des COMBLES DE LA MAIRIE

QUALITE ADRESSAGE DES VOIES de la Commune de BOUGY LEZ NEUVILLE

réf : D 2021 023

Par délibération du 7 juin 2021, le Conseil municipal a validé le contrat d'accompagnement présenté par LA POSTE afin d'améliorer la qualité de notre adressage.

En effet, Avec le développement des services à la personne à domicile, du e-commerce, le développement des entreprises et des enjeux liés à l'attractivité du territoire, il est une nécessaire de disposer d'une adresse permettant une géolocalisation précise. Une adresse complète est également une condition indispensable pour bénéficier de l'accès à internet très haut débit, notamment pour le déploiement de la fibre optique.

Le travail d'inventaire et de réflexion a été réalisé, quelques secteurs demandent une attention particulière.

IL convient de veiller à la numérotation des immeubles, aux types de voies et leur nom.

Madame le Maire rappelle à son assemblée la délibération n 2021-16 adoptant les dénominations suivantes pour les voies litigieuses.

Il reste pour aboutir notre travail à créer l'IMPASSE DU BIGNON, mitoyenne avec la commune limitrophe de NEUVILLE AUX BOIS.

Le Conseil municipal à la compétence pour choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la Commune.

Le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE, après en avoir délibéré,

- CREER la voie IMPASSE DU BIGNON ,
- Définit l'adresse du surpresseur au 25 impasse du Bignon,
- Définit l'adresse de l'Eglise St Sulpice au 10 place des Marronniers,
- Définit l'adresse du cimetière au 14 Route du Poteau,
- Charge Mme le Maire d'INFORMER les services de la DGFIP, cadastre, SDIS, gendarmerie, et ses administrés.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Renouvellement du contrat d acquisition de logiciels et de prestation de services 2021du 01.12.2021 au 30.11.2024 réf : D 2021 024

Madame le Maire rappelle à ses conseillers les contrats renouvelés depuis 2003 avec la société SEGILOG - BERGER LEVRAULT relatifs aux logiciels métiers de la Commune.

Le contrat de 2018 est arrivé a échéance, et il est proposé de le reconduire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE, renouvelle le contrat avec la société SEGILOG - BERGER LEVRAULT, pour la période du 01/12/2021 au 30/11/2024, s'engage à régler le versement annuel des droits "cessions du droit d'utilisation" de 1 494 € ht / an pour 3 ans consécutifs, et précise que cette dépense sera inscrite à l'imputation 2051 en section investissement du budget

Le versement annuel "maintenance et formation" de 166 € ht / an pour 3 ans consécutifs sera à régler , imputation 6156 en section fonctionnement du budget.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022- RESERVE INCENDIE 60 M3 réf : D 2021 025

Madame le Maire informe son conseil des principes réglementaires en matière de défense incendie.

Ainsi, le Maire doit au titre de ses pouvoirs de police administrative , assurer la gestion de la

défense incendie sur le territoire de sa commune.

L'article L 2213-32 stipule que le Maire assure la défense extérieure contre l'incendie

L'article 2225-1 à 4 précisent que la commune est compétente pour la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation des moyens des services incendie et de secours.

L'article L 2321-2 intègre dans la liste des dépenses obligatoires de la commune " les dépenses de personnel et de matériel relatives aux services d'incendie et de secours"

Aussi, le SDIS a été consulté pour établir un inventaire de la situation de la commune de BOUGY LEZ NEUVILLE . Actuellement la couverture n'est assurée que très partiellement et **3 réserves incendie de 60 m3** enterrées sont désignées comme prioritaires.

L'objectif de ce projet est d'améliorer la couverture DEFENSE INCENDIE de la commune de BOUGY LEZ NEUVILLE, et de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

VALIDE le projet de mise en place d' une réserve incendie de 60 m3 sur la commune de BOUGY LEZ NEUVILLE, pour un montant de 12 105, 00 € HT, avec cloture , accès pompier et poteau incendie non renversable

Autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de **Dotation D'Equipement des Territoires Ruraux 2022**, et la charge de toutes les formalités,

ADOpte le plan de financement ci dessous:

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT
Montant estimé des travaux	12 105,00	14 526,00	DETR 2021 (62 %)	7 505,00
			Conseil Départemental (projet d'intérêt com 2021 accordé à 18 %)	2 178,90
			Autofinancement 20 %	2 421,00
total	12 105,00	14 526,00	total	12 105,00

SOLLICITE le soutien financier de la Préfecture au titre de la DETR 2022 au taux maximum
à main levée (pour : 10 contre : 1 abstention : 0)

Choix de l'entreprise - Travaux de PEINTURE réf : D 2021 026

Madame le Maire rappelle au Conseil le besoin d'entretien et de peinture sur les huisseries portes, portail des bâtiments de la Commune , du cimetière. et de l'Eglise.

Madame le Maire rappelle la délibération prise le 30 juin 2020 , qui n'a pu être exécuté faute de crise sanitaire puis du départ à la retraite de l'artisan. De fait la délibération est caduque.

Ces travaux n'ont pas été fait depuis longtemps et il est temps d'agir.

Le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE, et en avoir délibéré, valide la nécessité d'entreprendre les travaux de peinture du **portail du cimetière, des portes de l'église et du bâtiment annexe , et Décide de retenir la proposition présentée par l'entreprise PERCHE installée à Neuville aux Bois, le montant s'élève à 3 140 € HTsoit 3 768 € TTC**

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'imputation 615221 de la section de fonctionnement du budget de la commune 2022.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention: 0)

Convention VOIRIE avec la commune de Neuville aux Bois- Salage et déneigement réf : D 2021 027

Madame le Maire propose à son Conseil une convention de voirie avec la Commune de NEUVILLE AUX BOIS afin de réaliser la prestation salage et déneigement ,

Le principe est de définir au préalable qui est équipé, et assuré afin d'intervenir sur les routes communales de BOUGY LEZ NEUVILLE,

Madame le Maire rappelle que la CCF a pris la compétence voirie, toutefois, le salage et le déneigement des chaussées relèvent du pouvoir de police du Maire,

Madame le Maire rappelle que la Route du Poteau est route Départementale RD 297 , compétence du Département et qu'il lui revient d'en assurer son salage et le déneigement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE,

Accepte la convention de voirie SALAGE / DENEIGEMENT proposée par la Commune de Neuville aux Bois, et Définit les routes communales à traiter :

- Route du Bignon

- Route des Vallées d'Orléans

Valide la mise en oeuvre de l'intervention dans la continuité du plan de route de Neuville aux Bois, sous réserve la réelle nécessité de service.

à main levée (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Demande de subvention au Conseil Départemental du Loiret - FAPO 2022 réf D 2021 028

Après avoir établi auprès de son conseil le bilan sur les opérations réalisées cette année, Madame le Maire propose les projets à financer sur l'année 2022 afin de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre de la FAPO (communes à faible population) volet 3 bis- ANNEE 2022 pour les diverses acquisitions et travaux de la Commune de BOUGY LEZ NEUVILLE.

VOIRIE 4 463.40 € HT

Devis travaux de bordures de trottoirs (2 rue du Bignon)	3 861,00 €
--	------------

Devis remise a niveau bouche à clef (rue du Bignon)	600,00 €
--	----------

Devis plaques de rues et numeros de rue	601,80 €
---	----------

MAIRIE 25 783,76 € HT

Devis garde corps de la Mairie	4 630,00 €
--------------------------------	------------

Devis rives de toit de la Mairie	2 642,16 €
----------------------------------	------------

Devis remise en état persiennes et portails	3 230,00 €
---	------------

Devis peinture huisseries, portes, portail et volet de la Mairie	13 621,60 €
--	-------------

Devis logiciels métiers année 2022	1 660,00 €
------------------------------------	------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, **Adopte les projets de la Commune précisés ci dessus, et Autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret, au titre de la FAPO 2022. Le conseil sollicite le soutien du Conseil Départemental au taux le plus élevé possible,**

à main levée (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Choix de l'entreprise -isolation des COMBLES DE LA MAIRIE réf : D 2021 029

Madame le Maire , afin de limiter les dépenses énergétiques de la Commune , rappelle au

Conseil sa délibération prise le 12 mars 2020 actant le devis de l'ets CONCEPT BOIS dont le montant s'élevait à 4 245.60 € ht pour isoler les combles de la Mairie. (ouate de cellulose avec pose d'un plancher)

Madame le Maire rappelle que cette délibération n'a pu être exécuté faute de crise sanitaire, Aussi, Vu la hausse des matières premières, L'entreprise CONCEPT BOIS a présenté un devis réactualisé,

Le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE, et en avoir délibéré, valide la nécessité d'ISOLER LES COMBLES DE LA MAIRIE, et **accepte la proposition présentée par l'entreprise CONCEPT BOIS installée à Bougy lez Neuville , le montant s'élève à 5 775,28 € HT soit 6 930,34 € TTC**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement à l'opération MAIRIE du budget de la commune 2022.

à main levée (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Questions diverses :

Faute d'accord financier , les travaux de déploiement de la fibre sont en attente sur notre commune.

Les décorations de Noël ont été installés vendredi 3 et samedi 4 décembre. Un chalet et des sapins ont été construits et peints par quelques bénévoles. Félicitations !

Le repas des aînés a eu lieu cette année fin novembre au restaurant le Lancelot.

La commission santé de la CCF a dressé un desert médical également présent sur notre territoire , qui va s'accroître.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21:00

NOM	Prénom	Fonction	Signature
MAROIS	Isabelle	Maire	
BOULANGER	Jean-Claude	1er Adjoint	
PATY	Gérard	2ème Adjoint	
DETROIT	Daniel	Conseiller	
TUPENOT	Marie Astride	Conseiller	
GALERNE	Sylvie	Conseiller	
DUFOUR	Jean-Michel	Conseiller	
VANNIER	Annick	Conseiller	
BOURGOIN	Chantal	Conseiller	
VINCENOT	Béatrice	Conseiller	
BEAUVALET	Jean-Philippe	Conseiller	

